

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_61

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025 : ISOLATION DE BATIMENTS A USAGE SPORTIF

La Ville de Sorgues est éligible à la DETR au titre de l'exercice 2025. Cette dotation vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités et notamment ceux concernant les équipements sportifs.

La commune de Sorgues a pour projet la réalisation de travaux visant à améliorer l'isolation de plusieurs bâtiments utilisés pour les pratiques sportives (Gymnase Chaffunes, Salle Badaffier, et Halle des sports) pour un montant total de 552 005,75 € HT.

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la réalisation de l'opération ci-dessus.
- Demander à l'Etat sa participation au titre de la DETR 2025 sur ce projet.
- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Etanchéité Chaffunes	161 286,00 €	29,22%			
Isolation Badaffier	45 963,90 €	8,33%	S/total aides publiques Etat (HT)	193 202,01 €	35,00%
Isolation Chaffunes	149 812,55 €	27,14%	DETR 2025 demandée	193 202,01 €	35,00%
Isolation Halle des sports	128 408,30 €	23,26%			
Etanchéité Halle des sports	66 535,00 €	12,05%			
			S/total autres aides publiques (HT)	- €	0,00%
			S/total autofinancement (HT)	358 803,74 €	65,00%
			Autofinancement	358 803,74 €	65,00%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	552 005,75 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	552 005,75 €	100%

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2334-32 et suivants;

Vu l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2025 de la Préfecture de Vaucluse ;

Sur le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la réalisation de l'opération d'isolation de bâtiments à usage sportif.

DEMANDE à l'Etat sa participation au titre de la DETR 2025 sur ce projet.

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.